



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Madame Claude BALLOTEAU
Madame Catherine BOUTINEAU
Monsieur Patrice BROUHARD
Madame Monique CHARRIER
Madame Martine FOUGEROUX
Madame Marie-Thérèse GRANDILLON
Monsieur Raymond HERISSON
Madame Ghislaine JOUANNET
Madame Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU

Madame Sophie LESORT-PAJOT
Madame Frédérique LIEVRE
Madame Mariane LUQUÉ
Madame Béatrice ORTEGA
Monsieur Jean-Marie PETIT
Madame Michelle PIVETEAU
Monsieur Guy PROTEAU
Monsieur François SERVENT

Absents excusés :

Monsieur Alexandre GUICHARD
Madame Patricia PARIS

Absents :

Madame Clarice CHEVALIER
Madame Béatrice GARLANDIER
Monsieur Joël PAPINEAU
Madame Karine TOBI

Secrétaire de séance : Madame Sophie LESORT-PAJOT

Débat d'Orientation Budgétaire

Finances

Conformément à la loi du 6 février 1992 dont les dispositions sont reprises dans le règlement intérieur de la structure, le Conseil d'Administration du CIAS débat des grandes orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les objectifs du DOB sont :

- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- d'informer sur la situation financière de la communauté de communes,
- de présenter les actions qui seront mises en œuvre.

De plus, l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, mentionne les conditions de présentation du DOB. Celui-ci doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Aussi, le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires (ROB) sera présenté aux membres du conseil d'Administration.

Il mentionne les éléments suivants :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure, l'évolution des effectifs,
- l'évolution de dépenses,
- la gestion de la dette contractée,
- les perspectives pour le projet de budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente et après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- De la tenue d'un débat d'orientation budgétaire au sein de l'assemblée portant sur l'exercice 2024 et sur l'ensemble des budgets du CIAS ;
- Du rapport des orientations budgétaires 2024 présenté en séance et joint à la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance

Sophie LESORT-PAJOT

